

Cryptomonnaies, PER et Assurance-vie : entre innovation et tradition, la stratégie d'épargne des jeunes

LES JEUNES ET LA CONSTRUCTION DE LEUR PATRIMOINE.....	2
Des inégalités patrimoniales en fonction de l'âge assez logiques	4
Des capacités d'épargne sous contraintes	5
LES JEUNES, DES ÉPARGNANTS PRAGMATIQUES ET MALINS.....	6
Les livrets d'épargne, le premier pas dans l'univers des placements	6
La pierre, toujours une voie de passage obligée	8
L'assurance vie une référence même pour les jeunes	9
Le Plan d'Épargne Retraite, la réponse face à la crise des retraites.....	10
Les actions plébiscitées par les jeunes	11
L'épargne verte au cœur des priorités pour les jeunes.....	13

CRYPTOMONNAIES, PER ET ASSURANCE-VIE : ENTRE INNOVATION ET TRADITION, LA STRATÉGIE D'ÉPARGNE DES JEUNES

La gestion de ses finances et de son épargne personnelle est, en France, terre d'épargnants, un sujet important. Dans un environnement économique contraint, marqué par des crises à répétition (crise covid, guerre en Ukraine, retour de l'inflation, crise au Proche-Orient...), les Français préfèrent se constituer une cagnotte plutôt que de consommer, à la fois pour faire face à l'imprévu (épargne de précaution) ou pour anticiper une baisse de pouvoir d'achat à la retraite. Les jeunes (moins de 35 ans) ne font pas exception et accordent une place croissante à l'épargne pour préparer leur avenir. Alors que l'insertion professionnelle et l'émancipation financière des jeunes sont plus difficiles aujourd'hui que pour les générations qui les ont précédés, les moins de 35 ans sont davantage confrontés à la précarité sur le marché du travail et au renchérissement du coût de la vie. Ces facteurs influencent profondément leurs comportements financiers et leurs choix d'épargne.

LES JEUNES ET LA CONSTRUCTION DE LEUR PATRIMOINE

Les moins de 35 ans constituent un ensemble hétéroclite regroupant étudiants, jeunes actifs, entrepreneurs et parfois jeunes parents. Si

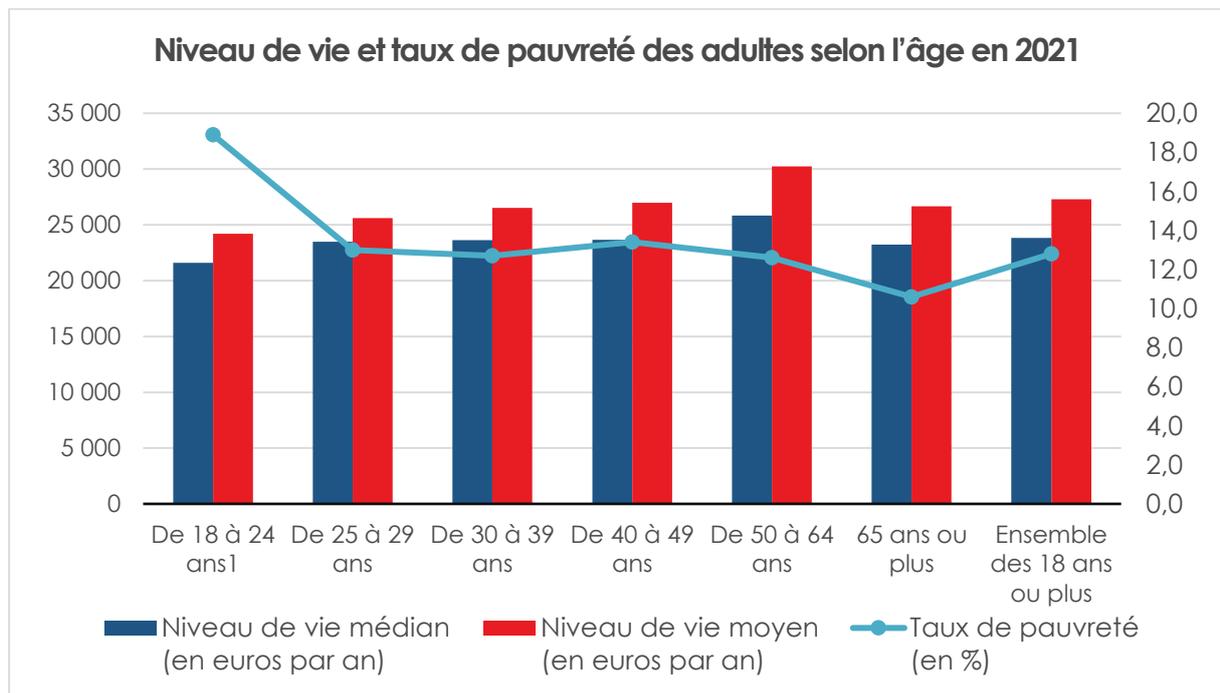
naturellement, la situation économique des jeunes et leurs priorités varient considérablement en fonction de leur niveau d'éducation, leur statut professionnel et leur lieu de résidence, ils partagent des préoccupations financières communes.

En 2023, la précarité de l'emploi reste particulièrement marquée chez les jeunes adultes en France. Face au chômage, les moins de 25 ans sont en première ligne. Quand le taux global de chômage de la population active est, en 2023, de 7,3 % au sens du BIT, il s'établit à 17,2 % pour les 15-24 ans. Les jeunes sont plus exposés au risque de précarité professionnelle que leurs aînés. Selon les données de l'Insee et de la Dares, environ 18 % des jeunes de moins de 25 ans occuperaient un emploi précaire (CDD, intérim, emploi à temps partiel, etc.) contre environ 10 % parmi les 25-49 ans.

Ces données traduisent les difficultés rencontrées par les jeunes pour accéder à une stabilité professionnelle sur le marché du travail. Elles expliquent le niveau plus faible, en moyenne, des revenus déclarés chez les jeunes en comparaison de leurs aînés. Au-delà de la progression tendancielle

des revenus avec l'avancée en âge pendant la période d'activité, le niveau de vie varie selon la localisation géographique des ménages. Les jeunes vivant dans les grandes métropoles, comme Paris ou Lyon, font par exemple face à des coûts de logement et de vie

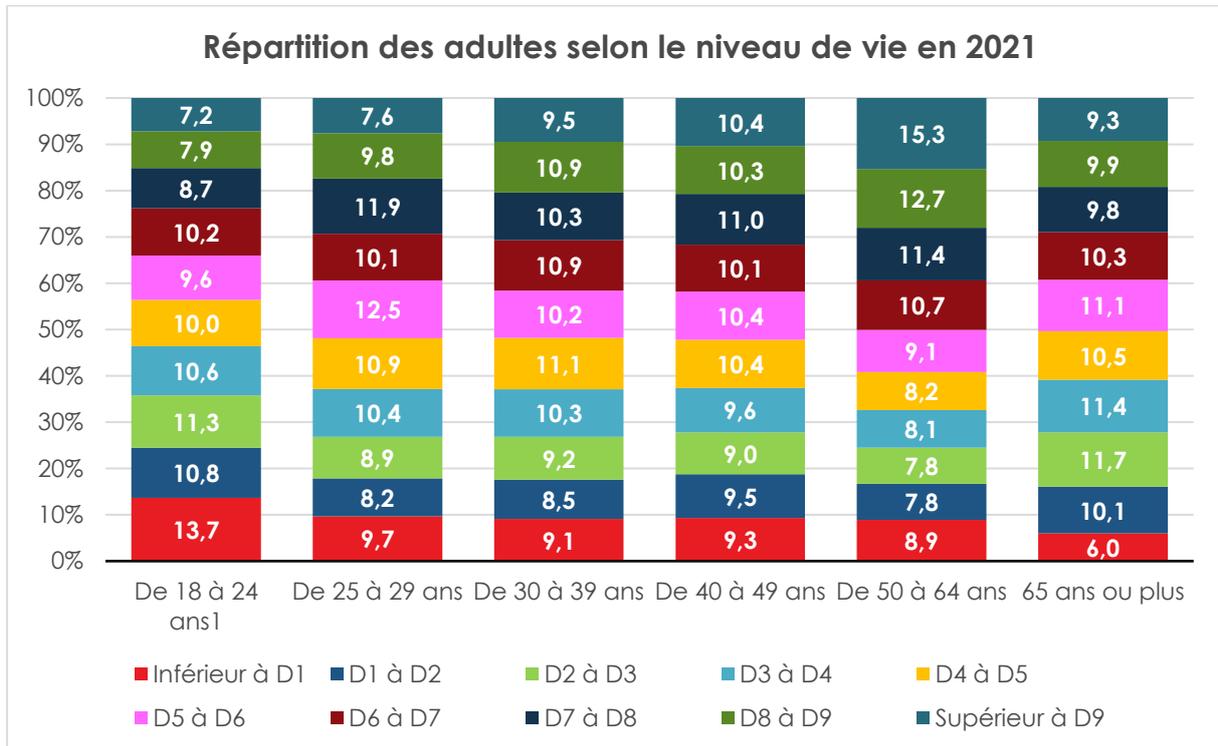
plus élevés, ce qui réduit leur capacité d'épargne. À l'inverse, dans des régions moins urbanisées, le coût de la vie plus faible, peut permettre un taux d'épargne plus élevé même si les rémunérations professionnelles sont moins importantes.



Cercle de l'Épargne – données INSEE

Dans le cadre de l'édition 2024 de sa publication « Revenus et patrimoine des ménages », l'INSEE confirme une lente croissance du niveau de vie des adultes entre 18 et 64 ans. À 24 210 euros par an, le niveau de vie moyen des 18-24 ans est en moyenne inférieur de 11 % à

celui de l'ensemble des adultes. Près de 19 % (18,9 % exactement) des adultes de cette classe d'âge vivent sous le seuil de pauvreté. 13,7 % des majeurs de moins de 25 ans ont un niveau de vie inférieur au 1^{er} décile.



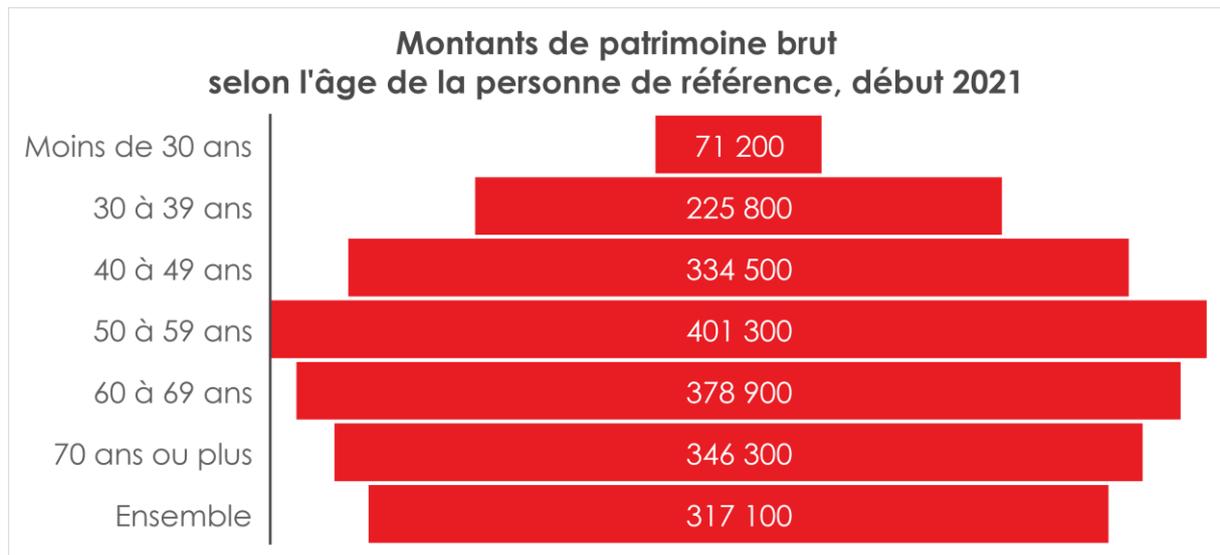
Cercle de l'Épargne – données INSEE

Les conditions de vie s'améliorent en lien avec l'amélioration de l'emploi des jeunes. Avec un taux d'emploi de 77 %, les 25-29 ans sont mieux lotis que les jeunes majeurs et moins confrontés à la pauvreté que leurs cadets. Le niveau de vie moyen pour les membres de cette tranche d'âge, est de 25 600 euros. Il demeure cependant inférieur de 6 % à celui de l'ensemble des adultes. Le taux de pauvreté monétaire pour cette classe d'âge est de 13 %, soit légèrement en-dessous de celui de l'ensemble de la population (14 %). Si la constitution d'une famille avec l'arrivée des enfants est fréquente au cours de la trentaine, la charge supplémentaire qu'elle induit est généralement compensée par des revenus d'activité plus élevés que

ceux de leurs cadets ainsi que par des prestations sociales plus importantes, en lien avec la perception notamment d'allocations familiales.

DES INÉGALITÉS PATRIMONIALES EN FONCTION DE L'ÂGE ASSEZ LOGIQUES

Le patrimoine moyen des moins de 30 ans est faible. En 2021, ces derniers disposaient de 71 200 euros de patrimoine brut, contre 317 000 euros pour la population, toutes classes d'âge confondues, soit près de 4,5 fois moins que la moyenne des Français. De fait, une part non négligeable du patrimoine détenu par les jeunes adultes est le fruit de versements réalisés par leurs parents.



Cercle de l'Épargne – données INSEE

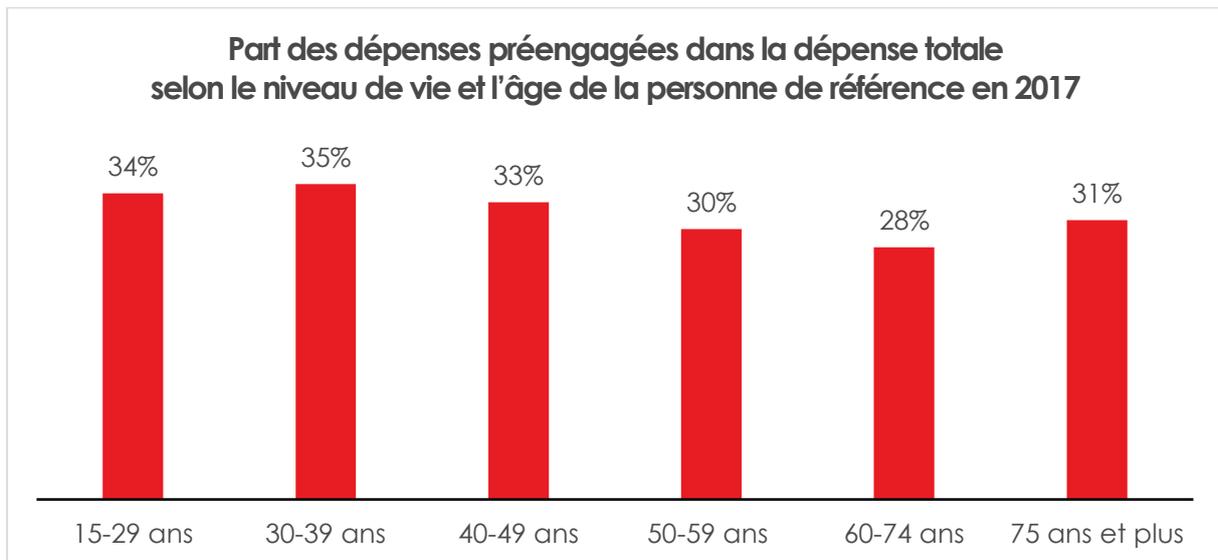
La phase de constitution de patrimoine démarre avec l'occupation d'un emploi stable. Le montant du patrimoine progresse ensuite avec l'âge en lien avec le processus d'accumulation et de capitalisation. Le patrimoine brut moyen des jeunes augmente pour les 30/40 ans en lien avec l'acquisition de la résidence principale, pour s'établir à 225 800 euros. Il croît ensuite sans discontinuer jusqu'à 60 ans où il atteint un peu plus de 400 000 euros avant de diminuer, un recul en phase avec le passage à la retraite qui se traduit généralement par une baisse de revenus. Malgré ce recul engagé à partir de la soixantaine, le patrimoine des seniors demeure supérieur à celui de la moyenne de la population.

DES CAPACITÉS D'ÉPARGNE SOUS CONTRAINTES

Tenus, au même titre que leurs aînés, d'arbitrer entre la prise en charge de dépenses du quotidien, les jeunes

générations peinent davantage – faute de moyens suffisants – à alimenter leur bas de laine.

Les dépenses contraintes, c'est-à-dire des dépenses englobant les frais de logement, les assurances et services financiers ainsi que les dépenses de télécommunications et télévision pèsent davantage sur les ménages modestes, parmi lesquels les jeunes sont surreprésentés. En s'appuyant sur des données de l'INSEE, France Stratégie mettait en évidence dans une étude publiée en 2021 que le poids des dépenses pré-engagées dans la dépense totale diminue avec l'âge. De 35 % chez les 30-39 ans (contre 34 % chez les 15-29 ans dont une part importante est encore à la charge de sa famille) elles passent à 28 % pour les 60-74 ans avant de remonter à 31 % chez les 75 ans et plus en lien avec la hausse des frais de santé.



Cercle de l'Épargne – données INSEE

Le niveau élevé des dépenses contraintes tient au poids des dépenses de logements représentant à elles seules près de 68 % des dépenses pré-engagées (43 % de loyers et charges, auxquels s'ajoutent 25 % de remboursements de prêts immobiliers). Le coût du logement pèse ainsi lourdement dans les dépenses des jeunes dès lors que ces derniers quittent le domicile parental. En raison du coût croissant du logement, en particulier dans les grandes villes où il peut accaparer 30 à 40 % des revenus mensuels des jeunes, ces derniers tendent à reculer leur départ. Selon Eurostat, les jeunes quittaient, en moyenne, le domicile parental à l'âge de 23,4 ans en 2022. Malgré le soutien des pouvoirs publics à travers le versement d'aides au logement telles que les Aides personnalisées au logement (APL), les capacités d'épargne sont limitées. En plus du logement, les dépenses liées à la nourriture, aux transports et

aux soins de santé représentent une part importante du budget des jeunes.

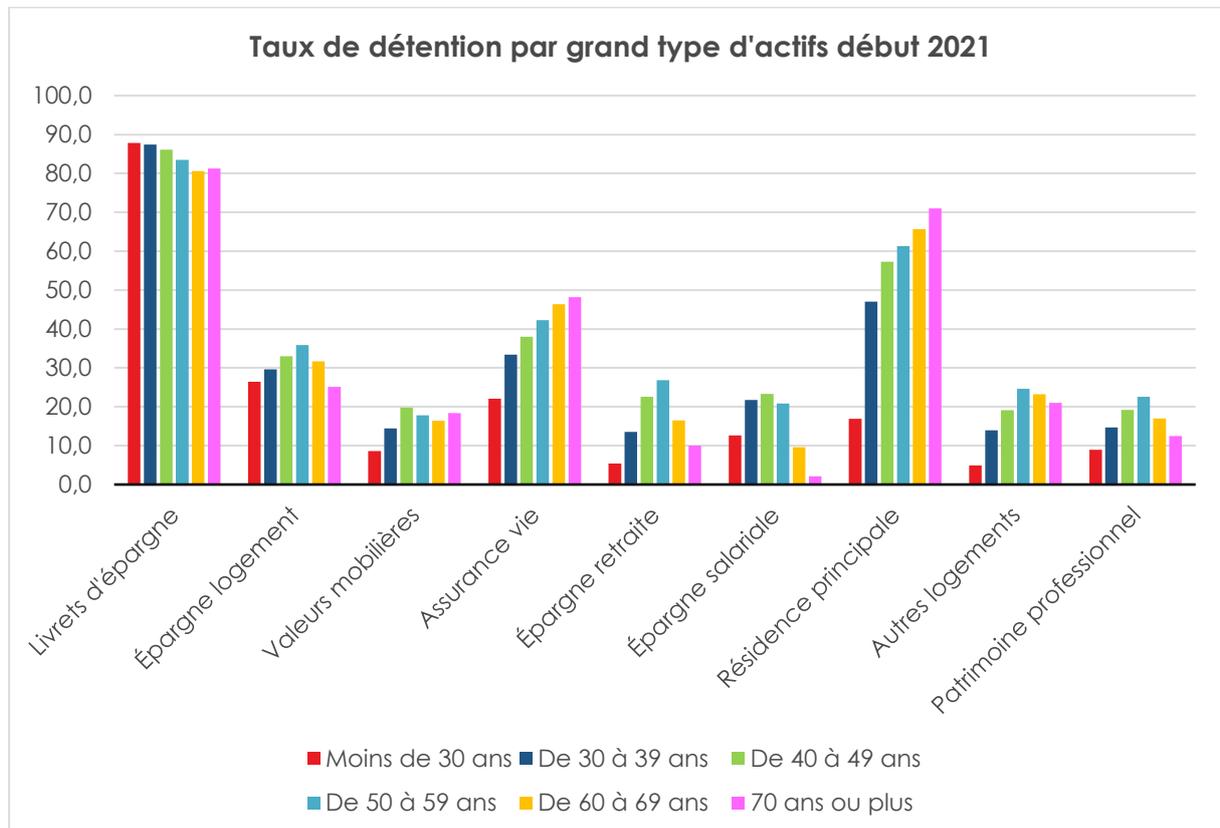
LES JEUNES, DES ÉPARGNANTS PRAGMATIQUES ET MALINS

LES LIVRETS D'ÉPARGNE, LE PREMIER PAS DANS L'UNIVERS DES PLACEMENTS

Moins diversifiée que pour leurs aînés, l'épargne des jeunes est principalement constituée de liquidités placées dans des produits comme le Livret A ou le Livret de développement Durable et Solidaire. En 2021, selon l'INSEE, près de 89 % des moins de 30 ans et 88 % des trentenaires possédaient un livret d'épargne réglementé, loin devant l'épargne logement (26,4 %) et l'assurance vie qui tiennent respectivement la deuxième et la troisième places des actifs détenus avec des taux de détention de 26,4 % et un peu plus de 22 %. La

disponibilité et la sécurité qu'offre le Livret A sont particulièrement appréciées des plus jeunes qui

peuvent sans risque, puiser à loisir dans leur placement pour faire face à leurs divers besoins.

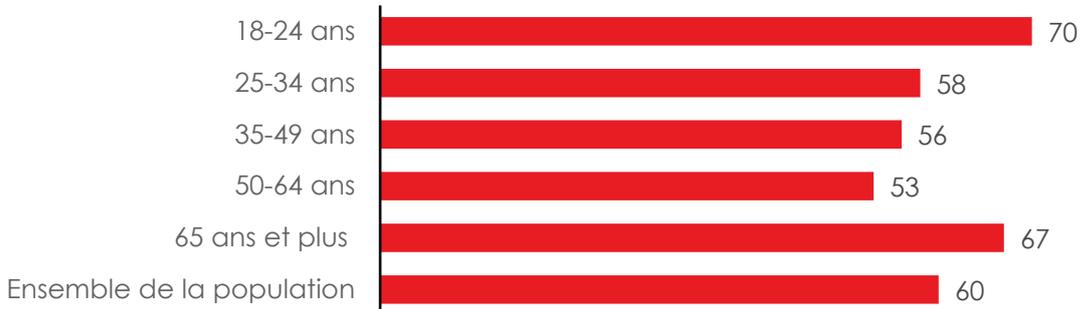


Cercle de l'Épargne – données INSEE

Selon l'enquête 2024 AmphiTéa/Cercle de l'Épargne « Les Français, l'épargne et la retraite » 70 % des 18-24 ans et 58 % de leurs aînés âgés de 25 à 34 ans estiment qu'il est intéressant de placer son argent dans un Livret A, contre 60 % en

moyenne. Si l'attrait du produit fléchit avec l'âge, en lien avec l'accroissement des revenus et la diversification des placements, il redevient incontournable chez les 65 ans et plus qui aspirent à sécuriser une partie de leur épargne.

Intérêt perçu du Livret A en fonction de l'âge (en %)



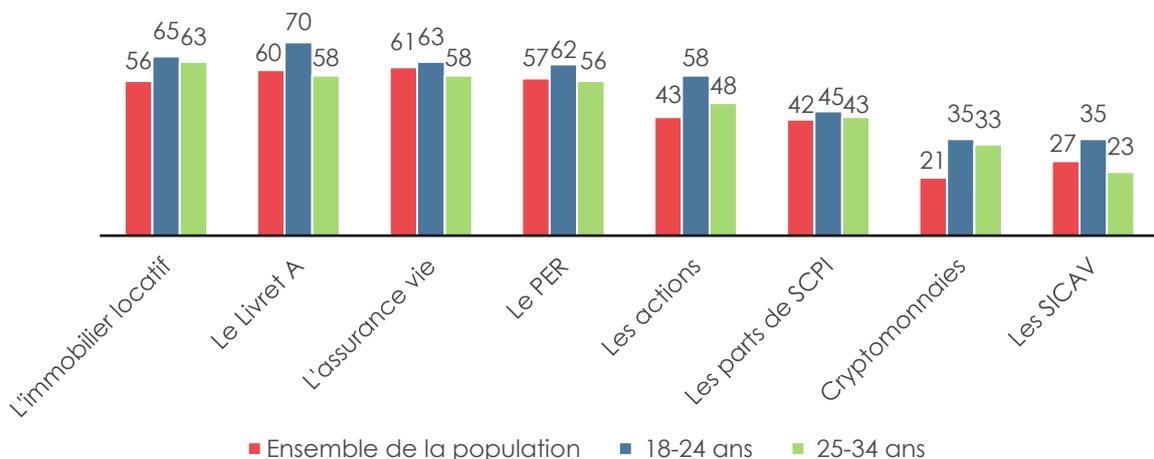
Enquête 2024 AMPHITÉA – CERCLE DE L'ÉPARGNE – CECOP – IFOP

LA PIERRE, TOUJOURS UNE VOIE DE PASSAGE OBLIGÉE

L'achat d'un bien immobilier constitue une priorité majeure pour les jeunes générations, même s'il semble souvent hors de portée en raison de son prix élevé et de la restriction des conditions d'emprunt (notamment à travers le montant de d'apport personnel exigé). L'attrait des jeunes pour l'immobilier se vérifie enquête après enquête. Si l'immobilier locatif, en tête du classement des

placements préférés des Français depuis 2016, a été détrôné en 2023 par le Livret A (dans un contexte inflationniste et de relèvement du taux offert par le produit d'épargne réglementé) puis par l'assurance vie en 2024, il demeure cependant privilégié par les jeunes. Il récolte ainsi les faveurs de 65 % des 18-24 ans et de 63 % de jeunes actifs (25-34 ans) quand, dans l'ensemble de la population, il ne recueille plus que 56 % de citations.

Intérêt perçu pour les différents placements (en %)

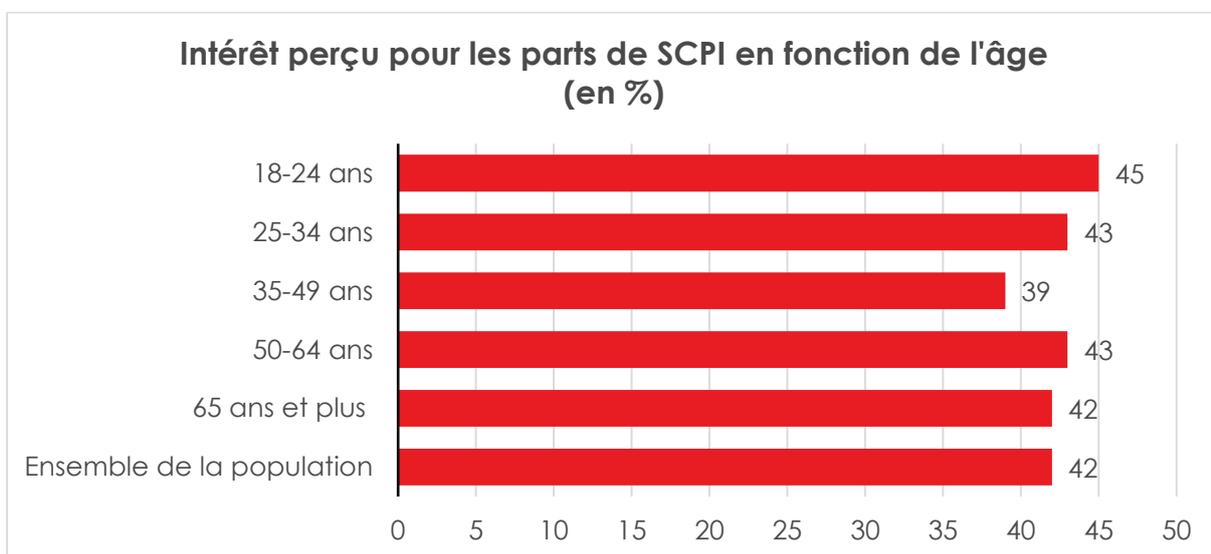


Enquête 2024 AMPHITÉA – CERCLE DE L'ÉPARGNE – CECOP – IFOP

La pierre est perçue comme un placement sûr et durable par les jeunes. Les jeunes ont une vision imparfaite de la rentabilité réelle qu'offre un tel placement

À défaut d'acquérir un bien immobilier en direct, les jeunes peuvent investir dans la « pierre papier » à travers produits comme les SCPI (Sociétés Civiles de Placement Immobilier). Ces produits

permettent d'investir dans l'immobilier sans avoir à gérer directement un bien. Ils peuvent en outre être logés dans le cadre d'un contrat d'assurance vie à travers des unités de comptes investis en SCPI. Ce placement jugé intéressant par 42 % des Français semble séduire plus particulièrement les 18-24 ans qui sont 45 % à le juger intéressant (et 43 % de leurs aînés âgés de 25-34 ans).



Enquête 2024 AMPHITÉA – CERCLE DE L'ÉPARGNE – CECOP - IFOP

Le crowdfunding immobilier, dont le poids au sein des placements demeure marginal trouve davantage d'adeptes parmi les jeunes générations. Ce dispositif leur permet d'investir dans des projets immobiliers sans disposer d'un capital important.

L'ASSURANCE VIE UNE RÉFÉRENCE MÊME POUR LES JEUNES

Premier placement financier des Français en termes d'encours,

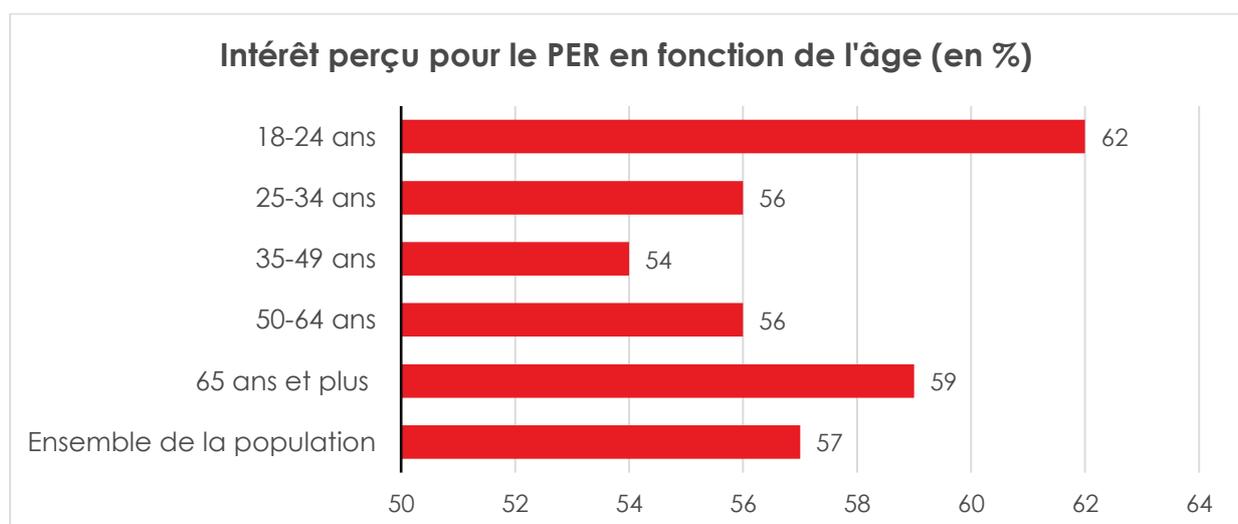
l'assurance vie a retrouvé sa première place sur le podium des placements préférés des Français (enquête 2024 Amphitéa/Cercle de l'Épargne). Chez les moins de 35 ans aussi l'assurance vie est populaire. L'assurance vie est détenue par un peu plus de 22 % des jeunes de moins de 30 ans et par un trentenaire sur trois. Selon l'enquête Amphitéa/Cercle de l'Épargne, elle séduit 63 % des 18-24 ans et 58 % des jeunes de la tranche d'âge supérieure. Sa disponibilité et la faculté d'accéder

à une grande diversité de fonds expliquent son succès chez les plus jeunes. Elle leur permet ainsi concilier sécurité, à travers le fonds euros et investissements plus risqués aux potentiels de rendements plus élevés à travers les unités de comptes. La souplesse de cette enveloppe fiscale leur permet d'affecter librement cette épargne, destinée à financer des projets de moyen - long terme.

LE PLAN D'ÉPARGNE RETRAITE, LA RÉPONSE FACE À LA CRISE DES RETRAITES

Le Plan d'Épargne Retraite, qui a célébré ses 5 ans au mois d'octobre

2024 bénéficie d'une réelle aura auprès des jeunes. En 2024, le PER arrivé 3^e au classement des placements préféré des Français (après l'assurance vie et le Livret A), enregistre son meilleur score chez les 18-24 ans. 62 % des sondés de cette classe d'âge considèrent qu'il est intéressant d'investir dans ce placement quand, pour l'ensemble de la population sondée, ce pourcentage est de 57 %. Chez leurs aînés de 25-34 ans, le PER affiche un résultat proche à celui de la moyenne des Français (56 %).



Enquête 2024 AMPHITÉA – CERCLE DE L'ÉPARGNE – CECOP – IFOP

Le PER se développe dans toutes les classes d'âge, y compris chez les jeunes majeurs. Au printemps 2024, dans le cadre de l'enquête Amphitéa/Cercle de l'Épargne 13 % des 18-24 ans et 24 % des 25-34 ans (contre 21 % des Français pris dans leur ensemble) déclaraient avoir déjà souscrit (à titre personnel ou leur

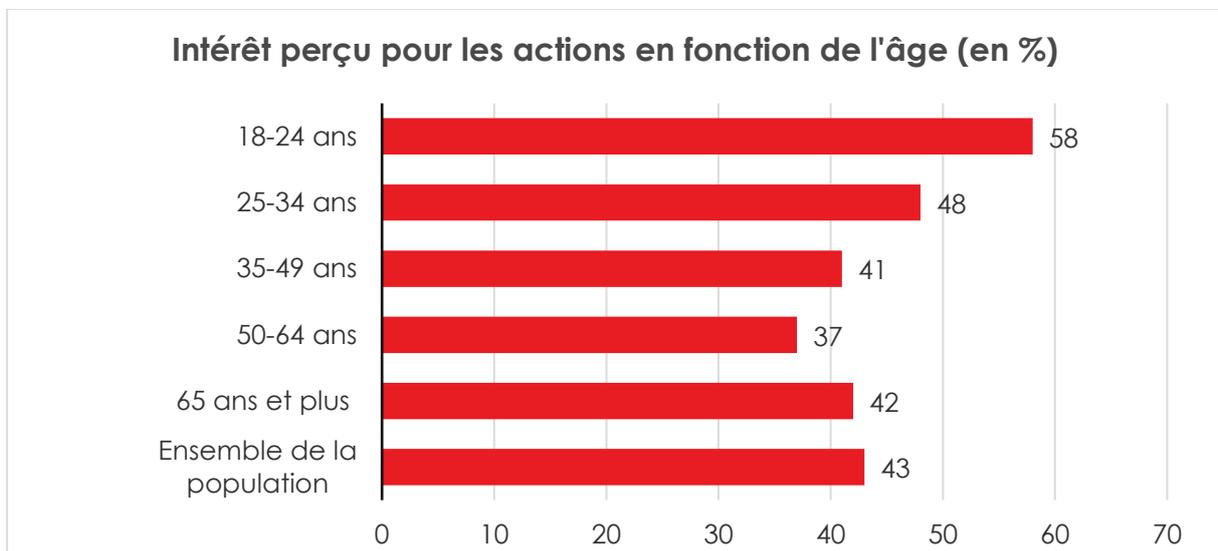
conjoint) un PER. La proportion de sondés déclarant envisager de le faire est particulièrement élevée chez les jeunes, avec respectivement 45 % pour les premiers et 39 % pour les seconds. 58 % des 18-24 ans et 63 % des jeunes de 25-34 ans seraient convertis au produit introduit par la loi PACTE de 2019.

Le PER semble répondre aux attentes des Français, et en particulier des plus jeunes qui expriment, année après année, leur inquiétude à l'égard du niveau de leurs pensions futures et leur pouvoir d'achat à la retraite. Dans le cadre de l'édition 2021 de l'enquête menée chaque année par le Cercle de l'Épargne avec Amphitéa, 69 % des moins de 35 ans semblaient ainsi convaincus que le système de retraite pouvait faire faillite d'ici dix ans. Le succès du PER tient à sa souplesse, et en particulier à la liberté laissée à son détenteur de choisir la manière dont lui seront versés les fonds épargnés au cours de sa carrière (sortie en capital/en rente ou un mixte des deux options). La généralisation de la sortie anticipée pour l'acquisition de la résidence principale est également

appréciée des moins de 35 ans Le PER assurantiel, offre – à l'image de l'assurance vie – une grande latitude quant aux fonds d'investissement à privilégier tout en permettant de sécuriser progressivement l'épargne constituée grâce à la gestion pilotée proposée par défaut.

LES ACTIONS PLÉBISCITÉES PAR LES JEUNES

Le placement actions rencontre un vif succès chez les jeunes. En 2024, 58 % des 18-24 ans et 48 % des 25-34 ans déclarent qu'il est intéressant d'investir en Bourse. En moyenne seuls 43 % des Français partagent ce jugement. De fait, l'attrait pour les actions recule avec l'avancée en âge avant de remonter chez les sondés de 65 ans et plus.



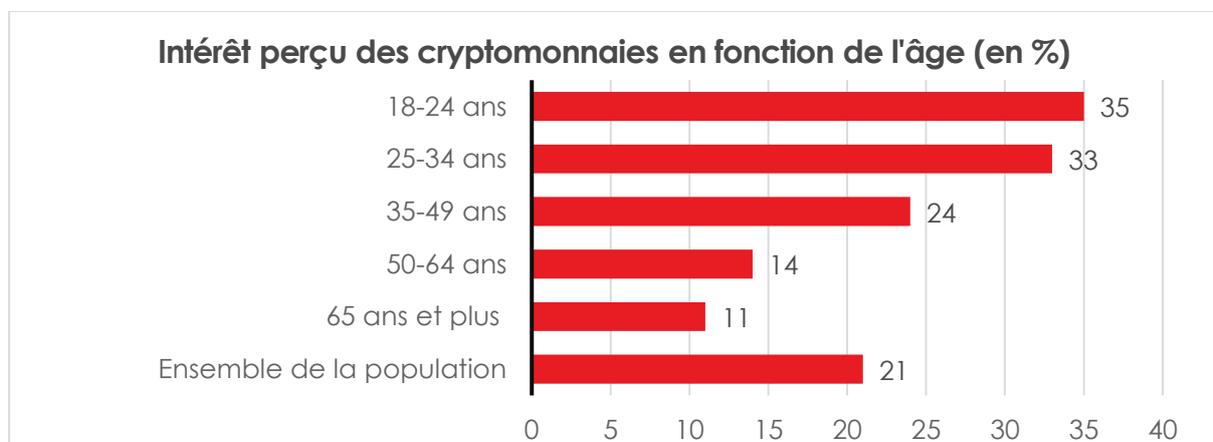
Enquête 2024 AMPHITÉA – CERCLE DE L'ÉPARGNE – CECOP – IFOP

Les enquêtes Amphitéa/Cercle de l'Épargne sont confirmées par les travaux de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) qui note, ces dernières années, une forte croissance de l'investissement en actions chez les jeunes. Cette évolution tiendrait notamment à la démocratisation des plateformes d'investissement en ligne et à l'influence des réseaux sociaux. Fin 2023, dans le cadre de son baromètre annuel de l'épargne et de l'investissement, l'AMF relevait que 48 % des moins de 35 ans se disaient prêts à accepter de prendre un peu de risque dans l'espoir d'avoir une meilleure rémunération que les placements sans risque, contre seulement 35 % des sondés plus âgés. Au-delà des intentions, si les montants investis sur le marché actions restent faibles comparativement à ceux placés par leurs aînés, la part des jeunes investisseurs a fortement augmenté ces dernières années. Les moins de 35 ans représentaient au premier semestre 2023 près de 17 % des

investisseurs actifs contre 7,6 % en 2018. Les moins de 25 ans ont également vu leur part passer de 1,4 % en 2018 à 3,9 % en 2023

ETF, BITCOIN, LE TERRAIN DE JEU DES JEUNES

Les jeunes de la génération Z se tournent davantage vers des plateformes en ligne que leurs aînés pour investir dans les ETF et les cryptomonnaies. Ces plateformes, accessibles depuis un smartphone, permettent à cette génération agile et ultra-connectée de gérer de manière instantanée leurs portefeuilles d'investissement. En 2024, selon l'enquête Amphitéa/Cercle de l'Épargne, plus d'un sondé sur trois de moins de 35 ans serait prêt à investir dans un cryptoactif. L'attrait pour les cryptomonnaies recule ensuite avec l'avancée en âge quand 35 % des 18-24 ans jugent un tel investissement opportun, seuls 24 % des 34-49 ans et 11 % des 65 ans plus partagent cet avis.



Enquête 2024 AMPHITÉA – CERCLE DE L'ÉPARGNE – CECOP – IFOP

Selon l'enquête menée par l'Association pour le développement des actifs numériques (Adan) avec Ipsos et KPMG, 10 % des Français possèdent des cryptomonnaies, 6 % des NFT et 6 % des stablecoins en 2024. Parmi ces détenteurs, près de 6 détenteurs sur 10 ont moins de 35 ans (57 % exactement).

Dans un récent rapport sur l'activité des investisseurs particuliers dans les ETF publié en novembre, l'AMF note également un engouement des jeunes pour les ETF. La proportion de jeunes de moins de 35 ans parmi les investisseurs dans les ETF aurait triplé en 5 ans, passant de 9 % de 2019 à 30 % en 2024. Le gendarme boursier précise que le succès des ETF auprès des jeunes n'est pas une spécificité française, et met ainsi en évidence une part identique d'investisseurs de cette classe d'âge au sein de l'Union européenne en 2024 (contre 14 % en 2019).

L'ÉPARGNE VERTE AU CŒUR DES PRIORITÉS POUR LES JEUNES

Les moins de 35 ans se démarquent du reste de la population dans leur volonté de faire de leur épargne un instrument au service de leurs engagements personnels. L'intérêt croissant des jeunes pour la finance durable, dans un contexte de prise de conscience accrue des enjeux environnementaux et sociaux, en est la plus grande preuve. Dans une enquête de l'Autorité des marchés financiers (AMF) réalisée en

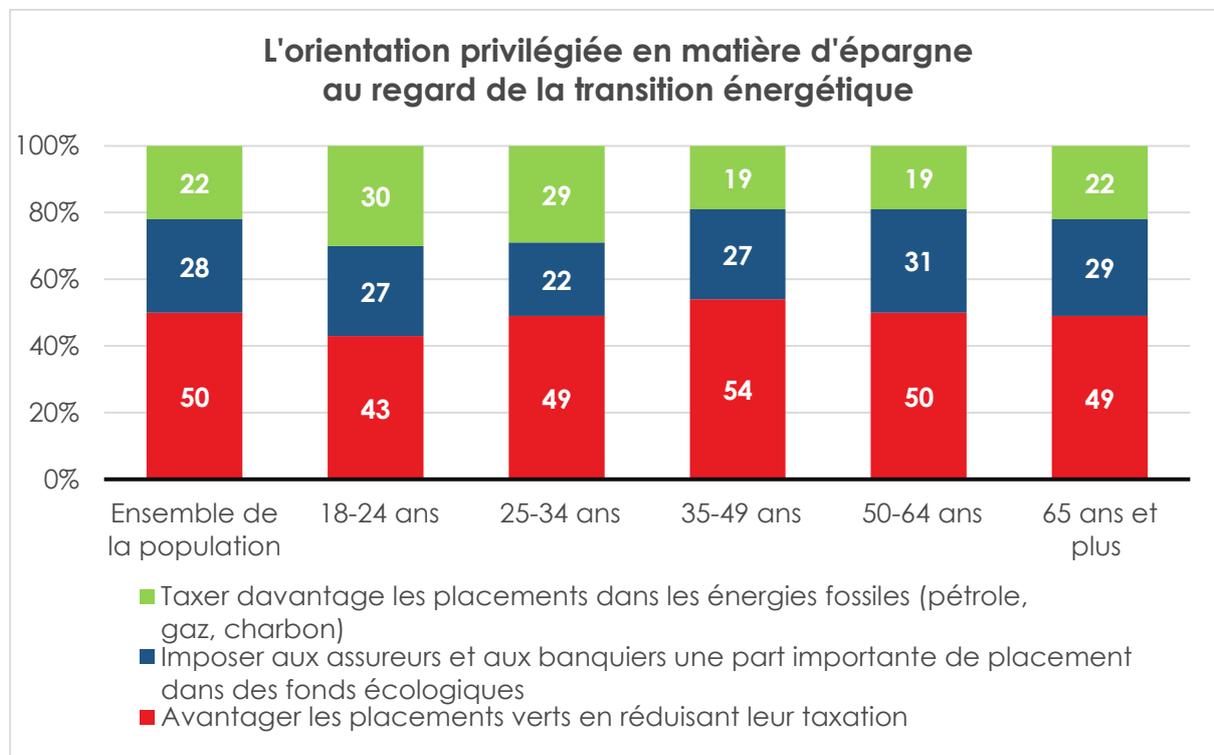
avril 2023, 58 % des moins de 35 ans, et 61 % des 18-24 ans manifestaient un attrait pour les placements responsables quand, en moyenne cet enjeu est avancé par 44 % de la population prise dans son ensemble. L'intérêt des jeunes pour la finance durable et les investissements responsables est en nette progression sur un an (+5 points pour les 25-34 ans et +10 points pour les 18-24 ans).

En 2022, toujours selon l'AMF, en 2022, les moins de 35 ans représentaient à eux seuls la moitié des souscripteurs de fonds durables. Cette évolution témoigne d'une volonté des jeunes générations d'aligner leur épargne avec leurs valeurs personnelles et de contribuer activement à la transition écologique et sociale.

Afin de soutenir l'épargne en faveur de la transition énergétique, les moins de 35 ans privilégient, comme leurs aînés, l'introduction d'un avantage fiscal. La réduction de la taxation sur ce type de placement, cité par un Français sur deux, a la faveur de 43 % des jeunes de 18-24 ans et de 49 % des 25-34 ans. Les jeunes sont, par ailleurs, plus prompts à vouloir taxer les placements dans les énergies fossiles que les générations qui les précèdent. Cette solution, avancée par 30 % des moins de 25 ans et 29 % des 25-34 ans n'est citée que par 22 % de l'ensemble des Français. Elle devance, chez les jeunes,

l'introduction d'un cadre juridique qui viserait à contraindre les assureurs et les banquiers en leur

imposant des obligations de placement dans des fonds écologiques.



Enquête 2024 AMPHITÉA – CERCLE DE L'ÉPARGNE – CECOP – IFOP

*

Les moins de 35 ans ont été confrontés à une succession rapide de chocs ayant des conséquences sur leur vision de l'avenir. Le réchauffement climatique, l'épidémie de covid, la guerre en Ukraine sont des marqueurs pour les moins de 35 ans. Ils sont également les fers de lance de la révolution numérique et tout particulièrement de l'intelligence artificielle. Face aux mutations en cours, les jeunes sont des épargnants actifs et engagés.

Les jeunes semblent avant tout privilégier les offres alliant simplicité, rapidité et accessibilité. Bien que leur patrimoine soit généralement limité en raison de faibles revenus et d'une plus grande précarité professionnelle, ils s'estiment plus souvent connaisseurs que leurs aînés en matière d'épargne. Ils se démarquent de leurs aînés en se révélant moins frileux avec leurs placements. Pour autant, comme le rappelait l'Autorité des marchés financiers dans sa lettre de l'observatoire de l'épargne publiée en décembre 2023 « ces jeunes, qui se

tourment davantage vers les réseaux sociaux et les influenceurs pour s'informer sur les placements, sont également davantage exposés que leurs aînés aux arnaques à l'investissement. ». Si les outils numériques ont permis de démocratiser l'accès à l'information, une large majorité des jeunes, en particulier ceux issus de milieux modestes, reste mal informée sur les produits financiers, les opportunités d'investissement, la fiscalité et la gestion de patrimoine. L'AMF appelle à mieux accompagner les jeunes investisseurs. Elle insiste sur la nécessité de les orienter vers des sources d'information sûres afin qu'ils soient capables d'apprécier les caractéristiques essentielles de leurs investissements (le risque et la disponibilité de l'argent investi), et de mieux détecter les offres frauduleuses.

Retrouvez les publications et toutes les informations concernant le Cercle sur notre site :
www.cerledelepargne.fr

Sur le site, vous pouvez accéder à :

- L'actualité du Cercle
- Les bases de données économiques et juridiques
- Les simulateurs épargne/retraite du Cercle

Le Cercle de l'Épargne, de la Retraite et de la Prévoyance est le Think Tank d'AG2R LA MONDIALE, présidé par Jean-Pierre Thomas et animé par Philippe Crevel.

Le Cercle a pour objet la réalisation d'études et de propositions sur toutes les questions concernant l'épargne, la retraite et la prévoyance. Il entend contribuer au débat public sur ces sujets.

Pour mener à bien sa mission, le Cercle est doté d'un Conseil Scientifique auquel participent des experts reconnus en matière économique, sociale, démographique, juridique, financière et d'étude de l'opinion.

Le conseil scientifique du Cercle comprend **Robert Baconnier**, ancien directeur général des impôts et ancien Président de l'Association Nationale des Sociétés par Actions, **Jacques Barthélémy**, avocat-conseil en droit social et ancien Professeur associé à la faculté de droit de Montpellier, **Nicolas Baverez**, Avocat associé chez August Debouzy, **Marie-Claire Carrère-Gée**, Conseiller maître à la Cour des comptes, ancienne Présidente du Conseil d'Orientation pour l'Emploi (COE), **Michel Cicurel**, économiste et fondateur du fonds La Maison, Président du directoire de la Compagnie Financière Edmond de Rothschild, **Jean-Marie Colombani**, ancien directeur du Monde et fondateur de Slate.fr, **Jean-Pierre Gaillard**, journaliste et chroniqueur boursier, **Philippe Georges**, président du conseil d'administration de la Caisse autonome nationale de la Sécurité sociale dans les mines (CANSSM), **Christian Gollier**, directeur de la Fondation Jean-Jacques Laffont-Toulouse Sciences Économiques, membre du Laboratoire d'Économie des Ressources Naturelles (LERNA) et directeur de recherche à l'Institut d'Économie Industrielle (IDEI) à Toulouse, **Serge Guérin**, sociologue, Directeur du Master « Directeur des établissements de santé » à l'Insec Paris, **François Héran**, professeur au Collège de France, ancien directeur de l'INED, **Jérôme Jaffré**, directeur du CECOP, **Florence Legros**, directrice générale de l'ICN Business School, **Christian Saint-Étienne**, Professeur émérite à la Chaire d'économie industrielle au Conservatoire National des Arts et Métiers, membre du Cercle des Économistes, **Jean-Marie Spaeth**, président honoraire de la CNAMTS et de l'EN3S et **Jean-Pierre Thomas**, ancien député et président de Thomas Vendôme Investment.

Comité de rédaction : Philippe Crevel, Sarah Le Gouez

Contact relations presse, gestion du Mensuel :

Sarah Le Gouez

01.76.60.85.39

slegouez@cerledelepargne.fr